

Le Conseil Municipal s'est réuni jeudi 26 février 2015 à 20 h 30 sous la présidence de Jean Martinage, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean Martinage, M. Christian Billaud, Mme Ghislaine Lalbertier, M. Joseph Lillo, Mme Geneviève Ribaillier, M. Daniel Vially, M. Pierre Mellinger, Mme Odile Ouedraogo, Mme Régine Pasquier, Mme Catherine Vitoux, M. Olivier Farges, M. Serge Grange, Mme Xandrine Guérin.

ÉTAIENT ABSENTS

Mme Loré Vindry excusée, a donné procuration à Mme Ghislaine Lalbertier.

M. Bertrand Gonin excusé, a donné procuration à M. Joseph Lillo.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU MAIRE

29/01/2015	COPIL Bigout à la CCPA
30/01/2015	Vœux de l'office du tourisme à la CCPA avec Mme Xandrine Guérin
31/01/2015	Vœux du député Patrice Verchère à Lentilly
29/12/2015	Rencontre avec M. François BARADUC concernant le contrat pluriannuel
12/02/2015	Conférences des maires à la CCPA (présentation ICARE + mutualisation)
14/02/2015	Salon des inondations avec M. Joseph Lillo et M. Bertrand Gonin
19/02/2015	Formation de l'Association des Maires de France (AMF) « Les ressources fiscales et leur optimisation »
20/02/2015	Pot des bénévoles organisé par le comité des fêtes
22/02/2015	Rencontre avec M. Pierre Varliette candidat aux élections départementales pour le projet de tracé de déviation
22/02/2015	Repas des aînés organisé par le CCAS
23/02/2015	Rencontre avec Mme Loré VINDRY de M. Vitti inspecteur de l'éducation nationale pour la circonscription de l'Arbresle au sujet du Projet Éducatif territorial (PEDT)
23/02/2015	Avec M. Joseph Lillo réunion SYRIBT sur l'utilisation des produits phytosanitaires
24/02/2015	Conseil d'école avec les membres de la commission scolaire
25/02/2015	Présentation du film « l'Arbresle, petite ville de grande antiquité »

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal a désigné Catherine Vitoux pour secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Convention de mission pluriannuelle d'archivage avec le centre de gestion du Rhône
- Demande de subvention DETR exercice 2015 – Aménagement de la maison Thibaud

Le conseil approuve à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour de ces délibérations.

Monsieur le Maire demande la suppression de l'ordre du jour du point suivant :

- Néant.

CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

Convention de participation financière annuelle avec Planète Jeunes, les communes d'Éveux et de Fleurieux sur L'Arbresle – Contrat Enfance Jeunesse – pour l'année 2015 – 08/2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°3/2015 du 29/01/2015 concernant la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 avec la CAF.

Le principe de ce contrat est de définir pour une période donnée avec les services de la CAF et en partenariat avec d'autres collectivités et associations, la mise en place d'actions en faveur de l'encadrement et de l'accueil de l'enfance et de la jeunesse et les conditions de participation de la commune à ces actions. Le montant global des participations est défini dans le contrat.

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Planète Jeunes » assure la mise en place et le fonctionnement général d'un accueil pour les enfants âgés de 3 à 17 ans des communes d'Éveux et de Fleurieux sur l'Arbresle. A ce titre, il est prévu que chacune des communes subventionne cette association, en fonction de la moyenne du nombre de leurs enfants fréquentant la structure pour une période donnée.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre en place une convention entre les deux communes et l'association, afin de définir les conditions et obligations de chacune des parties, les modalités de versements et le taux de subvention à répartir entre Éveux et Fleurieux sur l'Arbresle. Monsieur le Maire en donne lecture et souligne que pour 2015, sur une subvention de 65 764 €, le taux de participation d'Éveux est fixé à 42,10% soit 27 686,64 €.

Pour les années 2016, 2017 et 2018, un avenant précisera le taux de répartition, suivant les fréquentations. La subvention sera à verser directement à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** la convention visant à l'attribution d'une subvention à l'association « Planète Jeunes » répartie entre les communes d'Éveux et de Fleurieux sur l'Arbresle dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018.
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et ses avenants à venir.

Convention de mise à disposition d'animateur jeunesse année 2015 – 09/2015

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 62/2014 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le projet d'ouverture d'un local jeune en partenariat avec l'association Planète Jeunes, dans le cadre du contrat Enfance - Jeunesse.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre en place une convention de mise à disposition d'un animateur jeunesse entre la commune et l'association afin de définir les conditions et obligations de chacun et le montant à verser par la commune d'Éveux pour 2015 : 6 760,42 € fractionné en quatre versements de 1 690,11 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** la convention visant à la mise à disposition d'un animateur jeunesse par l'association « Planète Jeunes » pour l'année 2015.
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor – 10/2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité, en dehors des prestations obligatoires inhérentes à la fonction de comptable assignataire, d'attribuer une indemnité annuelle au comptable public. Conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, cette indemnité peut lui être accordée par le Conseil Municipal, en vue de rémunérer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable (analyses financière et fiscale). La liste n'est pas exhaustive. Le montant de cette indemnité est déterminé par le comptable intervenu sur la gestion de l'exercice 2014. Un taux peut être appliqué.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette indemnité pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

► **DÉCIDE DE NE PAS VERSER** l'indemnité de conseil 2014 à Mme Marie DESGRAND.

Motion relative à la présence de Pôle Emploi sur le Pays de l'Arbresle – 11/2015

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de restructuration de Pôle Emploi sur les territoires des pays de l'Arbresle et de Tarare ayant pour conséquence envisageable la fermeture de l'antenne située sur la commune de l'Arbresle.

Monsieur le Maire précise que deux courriers demandant le maintien de l'antenne de L'Arbresle ont été transmis par le président de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle à la Direction Régionale de Pôle Emploi en décembre 2014 et janvier 2015.

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion de soutien proposée au conseil municipal :

La commune d'Éveux fait partie du Pays de l'Arbresle qui regroupe 17 communes et une population de près de 37 000 habitants. Ce territoire est en fort développement.

Cette dynamique s'appuie tant sur les politiques publiques territoriales que sur les services publics proposés à nos habitants.

Ce constat n'a d'ailleurs pas échappé à Pôle Emploi qui s'est engagé depuis plusieurs mois dans un projet d'installation et de restructuration de son antenne sur une zone d'activité communautaire : la zone de la Ponchonnière.

La fermeture de l'antenne Pôle Emploi du Pays de l'Arbresle proposée est surprenante, elle apparaît incompréhensible compte tenu de la position géographique de l'agence sur la commune de l'Arbresle. Cette dernière rayonne non seulement sur le Pays de l'Arbresle mais aussi sur le territoire de la Communauté de Communes de Saint Laurent en Chamousset, soit un bassin de population de près de 60 000 habitants.

De même, l'Arbresle se situe à la convergence de plusieurs territoires ruraux, péri-urbains et urbains, ce qui en fait un passage obligé pour se rendre à la métropole et dans les zones d'activités économiques ou de services. Ces habitudes de circulation confirment son positionnement géographique et administratif central.

Aussi, le pays de l'Arbresle présente toutes les conditions requises pour que perdure un service physique en matière d'accompagnement à l'emploi.

Cette présence physique reste, d'ailleurs, un instrument incontournable de lutte contre la précarité, les inégalités et les difficultés en matière de mobilité pour nos habitants ; certains ne pouvant se permettre des déplacements éloignés.

Aussi, la pertinence géographique à maintenir ce service à l'Arbresle est certaine.

Bien que la stratégie d'évolution de Pôle Emploi soit tout à fait compréhensible, elle ne saurait se faire au détriment du Pays de l'Arbresle accentuant ainsi la rivalité entre les territoires ou l'exclusion de certains d'entre eux.

Aussi, le Conseil Municipal de la commune d'Éveux tient à vous faire part de son opposition à une telle décision et vous alerte sur les conséquences prévisibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** la motion de soutien à la présence de Pôle Emploi sur le Pays de l'Arbresle.
- ▶ **DIT** que la présente délibération sera transmise à :
 - M. François REBSAMEN, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;
 - M. Jean-François CARENCO, Préfet du Rhône ;
 - M. Patrice VERCHÈRE, Député du Rhône ;
 - M. Pascal BLOUIN, Directeur régional de Pôle Emploi.

Convention de mission pluriannuelle d'archivage par le CDG 69 – 12/2015

Monsieur le Maire présente une convention avec le Centre de Gestion du Rhône permettant la mise à disposition de la commune de personnel compétent pour :

- vérifier le travail de pré archivage effectué par le secrétariat ;
- rédiger le bordereau d'élimination qui sera ensuite visé par les archives départementales ;
- mettre à jour le répertoire numérique.

Monsieur le Maire précise qu'en 2013 un premier classement des archives dont la commune a la garde a été réalisé par ce service du CDG 69, la présente convention a pour but de disposer d'agents archivistes du CDG 69 deux jours par an pour pérenniser ce classement.

Le coût de cette mission s'élève à 286 € par journée de travail ou 163 € par demi-journée, soit un montant prévisionnel de 572 euros par an.

Monsieur le Maire propose de signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mission pluriannuelle d'archivage avec le CDG 69.
- ▶ **DIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux exercice 2015 - Aménagement de la maison Thibaud – 13/2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de réhabilitation du bâtiment communal « Maison Thibaud » pour créer un local associatif, un commerce, deux logements sociaux et un bar associatif. Tout en s'engageant dans la Réglementation Technique 2012 (RT 2012).

Monsieur le Maire expose que ce projet peut être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux exercice 2015 (DETR), suivant la circulaire n° E-2014-79 du 05 décembre 2014 de la Préfecture du Rhône.

Monsieur le Maire présente le dossier et propose de faire une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux exercice 2015 pour subventionner ce projet.

Considérant que la commune d'Éveux fait moins de 2000 habitants ;

Considérant que ce projet d'investissement concerne le domaine économique, social, environnemental et touristique ;

Considérant que la phase 1 de ce projet est estimée à 577 093 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ▶ **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – exercice 2015 ;
- ▶ **APPROUVE** le plan de financement présenté ;
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour faire cette demande de subvention au titre de ce projet et à signer tous les documents y afférents.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait plusieurs points de situation :

- Déclaration d'Intention d'Aliéner sans droit de préemption depuis le début de l'année 2015.
- Réponse aux courriers transmis suite à la délibération n° 77/2014 relative à l'opposition du conseil municipal au projet de déviation de la RD 389. Des réponses sont parvenues :
 - ✓ Du cabinet de Mme Ségolène Royal
 - ✓ De M. Alain Vidaliès
 - ✓ De M. Jean-Jacques Queyranne
 - ✓ De M. Patrice VerchèreTous sont sensibles à ce problème mais aucun de ces interlocuteurs ne peut nous aider dans notre opposition étant donné qu'ils ne sont pas décideurs sur ce sujet.
- Lors de la rencontre avec M. Varliette, candidat aux élections départementales, le 22 février 2015, une visite sur différents points du projet de tracé de déviation de la RD 389 a été faite afin de pouvoir lui commenter sur place nos oppositions.
- Suite à la réunion au SYRIBT concernant l'utilisation de produits phytosanitaires, un travail va être effectué pour renforcer notre travail dans le cadre de la charte « zéro produit phytosanitaire ».
- Le nettoyage de printemps prévu le 08 mars 2015 est reporté. Cette date finalement placée tôt dans la saison et l'idée de reporter cette opération lors des semaines de l'environnement afin d'avoir un impact médiatique plus fort. Une fois la nouvelle date programmée, l'information sera largement diffusée.

✂ **Commission enfance jeunesse et affaires scolaires – (Loré VINDRY) : absente**

✂ **Commission Voirie (Christian BILLAUD) :**

- Les travaux de l'aire de retournement, et de la coursière des Fauvettes vont faire l'objet d'un point de situation avec le SIABA.
- Le lamier est intervenu pour le nettoyage le long des voies communautaires.

☒ **Commission informatique et information – (Ghislaine LALBERTIER) :**

- Bulletin Éveux : les dernières vérifications vont être faites et celui-ci devrait être distribué à compter du 09 mars.
- Recensement de la population : cette opération s'est terminée le 14 février 2015 et s'est bien déroulée puisque 100% de retours ont été enregistrés par l'INSEE.

☒ **Commission bâtiments – (Joseph LILLO) :**

- Ancienne mairie : la chaudière datant de 1999 tombée en panne a été remplacée.
- Salle d'exposition : les travaux de remise en état suite à une infiltration d'eau sont terminés.
- Jeux d'enfants : une étude est en cours.
- Mairie : une nouvelle devise a été apposée sur le fronton de la mairie.

☒ **Commission vie sociale et associative – (Geneviève RIBAILLIER) : pas de commentaires.**

Monsieur Pierre MELLINGER, conseiller municipal et trésorier de l'association des Sites Le Corbusier, fait part au conseil de l'état d'avancement des deux dossiers intéressant le site de La Tourette suite à l'assemblée générale qui s'est tenue début février.

- Classement au patrimoine mondial par l'UNESCO : le dossier de candidature a été déposé le 27/01/15 par l'ambassadeur de France auprès de l'UNESCO, à l'automne 2015 une visite d'inspecteurs du bureau d'étude en charge d'examiner les sites sera organisée.
- Classement « Itinéraire Culturels Européens » : le dossier de candidature a été déposé en septembre 2014 auprès de la commission européenne, il sera soutenu en avril 2015 par le Président de l'association des Sites Le Corbusier et un avis est attendu dans le courant du mois de juillet 2015.
- L'année 2015 est l'année de commémoration du 50^{ème} anniversaire de la mort de Le Corbusier, la commune est bien inscrite dans les démarches avec notamment la dénomination lors du conseil municipal de janvier 2015 de la salle d'animation : salle « le Corbusier ».

La séance est levée à 22h45

Jean MARTINAGE

Loré VINDRY

Christian BILLAUD

*Absente, excusée et représentée
par mme Ghislaine LALBERTIER*

Ghislaine LALBERTIER

Joseph LILLO

Geneviève RIBAILLIER

Daniel VIALLY

Pierre MELLINGER

Odile OUEDRAOGO

Régine PASQUIER

Catherine VITOUX

Olivier FARGES

Serge GRANGE

Xandrine GUÉRIN

Bertrand GONIN

*Absent, excusé et représenté
par M. Joseph Lillo*